



International Foundation for the Law of the Sea

Résolution de Hambourg 2011

Nous, les vingt-neuf participants du cinquième Académie d'Eté de la Fondation internationale du Droit de la Mer,

Réunis dans la ville libre et Hanséatique de Hambourg, au siège du Tribunal International du Droit de la Mer, du 24 Juillet au 20 Août 2011,

Ayant eu le privilège de participer à une étape importante marquant la cinquième anniversaire de la session de l'Académie d'Eté sous le thème de l' "Utilisation et protection de la Mer – Perspectives juridique, économique et de science naturelle";

Constatant avec reconnaissance les efforts de la Fondation Internationale du Droit de la Mer de développer le renforcement des capacités en mettant en place un programme reflétant les sujets d'actualités liés à l'utilisation et à la protection de la mer;

Appréciant la représentation équilibrée du genre parmi les participants, de la diversité géographique et de l'origine ethnique;

Notant les défis présentés par les mutations de l'environnement et l'épuisement des ressources de l'océan et reconnaissant les opportunités offertes par la recherche scientifique contemporaine en conjonction avec une bonne gouvernance de la mer comme solution pour faire face à ces problèmes;

Reconnaissant les intérêts communs des Etats et des institutions privées dans la gestion de nos océans, en tenant compte du désir de créer une harmonie et un équilibre parmi les différentes origines professionnelles et opinions;

Tenons à:

1. *Exprimer* notre profonde gratitude à la Fondation Internationale du Droit de la Mer, son personnel et volontaires pour l'organisation réussie et la réalisation de la cinquième Académie d'Eté, au personnel et aux juges du Tribunal International du Droit de la Mer et les conférenciers externes pour avoir partagé leur savoir-faire;
2. *Présenter* nos reconnaissances les plus sincères à la ville libre et hanséatique de Hambourg et au Tribunal International du Droit de la Mer d'avoir accueilli la cinquième Académie d'Eté et aux sponsors, dont l'Edmund-Siemers-Stiftung, le Ministère Fédéral Allemand du Transport, le Building and Urban development, le cabinet d'avocat international INCE & Co, le Lebhuhn & Puchta Rechtsanwälte, la Fondation Nippon, l'Agence Fédérale Allemande de l'Environnement et le Zeit-Stiftung pour leur appui matériel et financier;

3. *Exprimer, en outre*, notre reconnaissance pour les contributions importantes à l'Académie d'Eté faites par les employés du Tribunal International du Droit de la Mer et reçues des autres institutions en particulier l'Autorité Portuaire de Hambourg, l'Institut de droit Bucerius, Blohm & Voss et l'Institut Max Planck pour le Droit Comparé & le Droit International Privé ainsi que le Centre de Recherche Internationale Max Plank pour les Affaires Maritimes;
4. *Encourager vivement* les participants à transmettre le concept de l'Académie d'Eté dans nos pays respectifs et d'aider à promouvoir les objectifs de la Fondation Internationale du Droit de la Mer, comme déclarés à l'article 2 de son statut tel qu'amendé;
5. *Inviter* la Fondation Internationale du Droit de la Mer d'élargir davantage les moyens de diffusion d'information relative à la promotion de l'Académie d'Eté en particulier en utilisant les réseaux régionaux d'anciens participants;
6. *S'engager* à fournir à la Fondation Internationale du Droit de la Mer les informations qui pourront assister à la diffusion d'information sur l'Académie d'Eté spécialement concernant celles relevant des entités privées et des organismes publics dans la sphère de notre influence;
7. *Inviter et encourager* les autres partenaires de l'industrie maritime à soutenir financièrement les activités de la Fondation Internationale du Droit de la Mer;
8. *Inviter* la Fondation Internationale du Droit de la Mer à continuer à encourager la participation des femmes dans le domaine maritime et du droit maritime afin de créer à terme et en même temps dans l'industrie et dans la discipline une représentation équilibrée du genre qui est tangible à tous les niveaux;
9. *Renforcer* l'appel des participants de l'Académie d'Eté de 2010 sur la mise en place d'une Association des Anciens participants à l'Académie d'Eté de la Fondation Internationale du Droit de la Mer et inviter vivement les participants à adhérer à une telle association ainsi qu'à l'existant "Cercle d'amis" de la Fondation Internationale du Droit de la Mer et de rester en contact et à interagir dans le futur en reflétant un lien actif et progressif;
10. *Souligner l'importance* du caractère enrichi des modules interactifs d'apprentissage, tels que l'exercice pratique de délimitation maritime et plaidoirie à la Cour, comme outils bénéfiques et inviter la Fondation Internationale du Droit de la Mer à promouvoir davantage d'exercices pratiques dans le programme de l'Académie.

Fait à Hambourg en deux originaux, en Français et en Anglais, le 19^{ème} jour du mois d'Août 2011. Les deux textes sont également authentiques.